

PROCEDURE POUR INSCRIPTION

A faire par élève

A faire par auto-



PAIEMENT CPF



**Autorisation médecin
Agrée préfecture**

Elève fait sa demande pour intégrer notre formation, sur son portail « mon compte formation »

Formation au Permis De conduire 20H00 /30H00

Nombre d'heure à définir selon

La demande de l'élève remonte sur notre plateforme

Nous validons une première fois

Le dossier revient sur la plateforme de l'élève pour acceptation définitive de sa part c'est là qu'il **paie les 100 € de reste à charge sur le site du CPF**

C'est à ce moment là que nous pouvons commencer la procédure d'inscription à l'auto-école

Comme indiqué à la cases 2 de ce document.

PAIEMENT AUTRES



1

**Autorisation médecin
Agrée préfecture**

2

Inscription à l'auto-école

Signature du contrat

Nous déterminons les différents modes de paiements possibles ensembles. (Si la prise en charge n'est pas totalement Financer)

C'est à ce moment que nous pouvons commençons les démarches administratives.

3

Inscription pour accès aux identifiants du code de la route sur la plateforme Enpc/ Ediser

4

Inscription pour la préfecture ANTS

5

Inscription pour accès aux identifiants du code de la route sur la plateforme Enpc/ Ediser